

**Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Président de CME,
Madame, Monsieur le Directeur des soins**

Saint Denis, le 8 janvier 2024

Direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
Service Évaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins (EvOQSS)
Affaire suivie par : Sandrine Morin
Nos réf. : ALA/SMO-2024-0001

Objet : Information générale aux établissements de santé sur les mesures des indicateurs de qualité et de sécurité des soins prévues par la HAS en 2024.

Vous trouverez ci-après les informations relatives au dispositif national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins pour l'année 2024.

La liste des indicateurs en recueil national figure dans le tableau joint en annexe. Comme les années précédentes, le recueil des données sera réalisé **au niveau géographique** ou, pour certains établissements au niveau juridique (pour les indicateurs concernant la psychiatrie ainsi que pour l'indicateur sur la couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier).

Pour rappel, le recueil d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins constitue un traitement de données à caractère personnel. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, il est nécessaire d'informer les patients de l'existence des traitements relatifs à ces indicateurs (cf. [site internet](#)¹).

Le recueil de données aura lieu :

- En continu du 3 octobre 2023 au 1er octobre 2024 pour la mesure de l'expérience et de la satisfaction du patient hospitalisé (dispositif e-Satis) ; nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'informer le patient sur l'utilisation de son adresse e-mail ;
- Du 1er avril au 28 juin 2024 pour les indicateurs recueillis à partir du dossier patient ;
- Du 3 au 28 juin 2024 pour l'indicateur sur la couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier ;
- Du 2 au 30 septembre 2024 pour l'indicateur concernant la consommation des solutions hydroalcooliques.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations à toutes les personnes impliquées dans la mesure, l'utilisation et le suivi de ces indicateurs, afin que votre établissement participe pleinement à cette démarche et puisse identifier ses domaines d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

¹ [notice protection des données personnelles recueil e-Satis](#) , [notice protection des données personnelles recueil à partir du dossier patient et du PMSI](#)

Concernant les utilisations de ces indicateurs par le ministère, la HAS ne peut pas les préciser au moment où elle vous transmet ce courrier, l'arrêté ministériel fixant pour 2024 « les modalités de calcul du montant de la dotation allouée aux établissements de santé en application de l'article L. 16223-15, la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions de mise à disposition du public de certains résultats par l'établissement de santé » n'étant pas encore paru.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour répondre à toute demande d'information.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur général, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Président de CME, Madame, Monsieur le Directeur des soins, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Dr Amélie LANSIAUX
Directrice de l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité
des Soins

Signé

Ci-joint :

- Tableau des indicateurs en recueil national en 2024,
- Tableau des expérimentations prévues en 2024.

Indicateurs de qualité et de sécurité des soins mesurés en 2024			Utilisation	
			Utilisation interne/ certification	Diffusion publique [€]
<i>Il n'y a pas de mesure d'indicateurs PMSI prévue par la HAS en 2024</i>				
Mesure de l'expérience et de la satisfaction du patient hospitalisé Dispositif e-Satis *		Plus de 48h en MCO	oui	oui
		En chirurgie ambulatoire	oui	oui
		En Soins Médicaux et de Réadaptation	oui	oui
<i>* la qualité de la participation des établissements est prise en compte dans le résultat de l'indicateur : dépôt régulier des adresses e-mails et volume de mails par rapport à l'activité</i>				
En chirurgie ambulatoire	Dossier patient	Evaluation à l'admission de l'éligibilité à l'intervention	oui	oui
		Anticipation de la prise en charge de la douleur	oui	oui
		Evaluation du patient pour la sortie de la structure	oui	oui
		Qualité de la lettre de liaison à la sortie	oui	oui
		Contact entre la structure et le patient entre J+1 et J+3	oui	oui
En Psychiatrie – hospitalisation à temps plein	Dossier patient	Evaluation cardio-vasculaire et métabolique chez les patients adultes	oui	oui
		Repérage et proposition d'aide à l'arrêt des addictions chez les patients adultes	oui	oui
		Evaluation gastro-intestinale chez les patients adultes	oui	non
En SMR	Dossier patient	Projet de soins projet de vie	oui	oui
En HAD	Dossier patient	Coordination de la prise en charge	oui	oui
		Suivi du poids	oui	oui
		Tenue du dossier patient	oui	oui
En MCO	Dossier patient	Bonnes pratiques de précautions complémentaires contact	oui	oui
Multi-secteurs	Questionnaire établissement	Consommation des produits hydroalcooliques	oui	oui
		Vaccination antigrippale du personnel hospitalier-hiver 2023-2024	oui	oui
[€] en attente de parution de l'arrêté ministériel sur la diffusion publique				

Expérimentations prévues en 2024 et ouvertes à tous les établissements de santé		
Source	Indicateurs envisagés	Début d'expérimentation envisagé
Questionnaire patient	Mesure de l'expérience du patient adulte hospitalisé à temps plein en psychiatrie	En cours depuis septembre 2023 fin en septembre 2024
Questionnaire patient	Mesure de l'expérience patient sur l'hygiène des mains	Dépendante des résultats de l'expérimentation menée en 2023 analysés début 2024.
Questionnaire patient	Mesure de l'expérience patient en maternité	Fin 2024 en fonction de l'avancement du groupe de travail
Indicateur PMSI	Mesure des 5 récupérations post opératoires : retour au dossier	Janvier 2024 - décembre 2024
Indicateur PMSI	Mesure des hémorragies du post-partum : retour au dossier	Fin 2024 en fonction de l'avancement du groupe de travail